

### LES SOCIÉTÉS DE BIENVEILLANCE

Les sociétés de bienveillance et de secours mutuels ont pris depuis quelques années un développement extraordinaire au Canada, surtout dans notre bonne vieille province de Québec. On comprend de plus en plus tout le bien que ces sociétés sont appelées à faire, toutes les misères et les privations qu'elles sont capables de soulager, toutes les angoisses qu'elles peuvent faire disparaître. Pour un homme de cœur, frappé de maladie mortelle, le plus grand sacrifice, ou plutôt la plus grande souffrance sur son lit de mort, c'est l'idée qu'il va laisser sans ressources et souvent dans la misère, une femme et des enfants qu'il aime tendrement. Quand il dormira son-sommeil éternel sous les ombrages du cimetière, qu'est-ce qui remplacera chaque samedi le salaire que ce bon ouvrier apportait fidèlement aux siens ?

On parle d'économie...

Sans doute l'économie est une excellente chose et tous les salariés doivent la pratiquer autant que possible. Mais dans ces matières, les plus belles théories sont bien souvent difficiles à mettre en pratique. Un homme peut mettre de côté une ou deux piastres par semaine. S'il ne les dépose de suite dans une caisse d'épargnes, il lui sera bien difficile de les garder : dans une famille, il y a tant de petits besoins à satisfaire ! D'un autre côté, on n'aime pas à aller troubler les officiers d'une caisse d'épargnes pour déposer une si petite somme. C'est un faux orgueil, une fausse gêne ; mais, enfin, c'est comme cela. Et la conclusion pratique, c'est que n'étant pas obligé, par des engagements formels, à économiser, on n'économise pas, même quand on a les meilleures intentions de le faire.

C'est ici qu'apparaît toute l'utilité des associations de bienveillance et de secours mutuels. Le sociétaire inscrit dans une de ces associations est tenu de faire régulièrement ses versements aux caisses de secours et de dotation. C'est une obligation formelle qu'un homme de cœur et d'honneur vient à remplir. Même dans les moments de gêne, il se privera un peu du nécessaire pour ne pas manquer à ses engagements envers l'association. Les économies qu'il accumule ainsi, en remplissant ses obligations envers la société, grossissent régulièrement et sont encore augmentées, sans qu'il ne lui en coûte rien, par le développement des opérations de l'association, à tel point que moyennant quelques piastres par année, il s'assure, en cas de maladie, des secours capables de le faire vivre, avec sa famille, sans s'endetter, et à la mort, une dotation qui équivaut pour sa famille à une police d'assurance sur sa vie.

Est-il un moyen plus facile et plus sûr de faire des économies ? Surtout, est-il un moyen aussi peu dispendieux ? Les dotations payées par les sociétés bienveillantes un peu en vogue varient de \$500 à \$1000. Quelle est la caisse d'économie qui peut offrir un pareil résultat, en retour du dépôt de quelques piastres par année ? Il n'y en a pas.

Encourageons donc par tous les moyens possibles ces associations qui sont une véritable Providence pour les salariés, c'est-à-dire pour tous ceux qui sont obligés de travailler moyennant rétribution pour gagner leur vie et celle de leurs familles.

Un certificat de dotation dans une société de bienfaisance ou de secours mutuels est un des meilleurs héritages qu'un homme puisse laisser à sa famille. L'accumulation de cet héritage est des plus faciles : quelques sous par mois, versés régulièrement, procurent cet avantage à une famille.

### LISTE DES MEMBRES DU CLERGE FAISANT PARTIE DE LA SOCIÉTÉ BIENVEILLANTE ST-ROCH.

Les avantages de notre Société sont hautement appréciés par le clergé, ainsi que le fait voir la liste suivante, indiquant les noms des prêtres et curés que nous avons l'honneur de compter au nombre de nos sociétaires :

- M. l'abbé A. Fafard, V. F., curé, Baie St-Paul
- " L. N. Barabé, curé, Hébertville
- " J. H. Ed. Bossé, vicaire, Labrador
- " C. A. H. Paquet, curé, St-Casimir
- " A. Lachance, vicaire, St-Roch de Québec
- " F.-X. Laplante, vicaire, Faubourg St-Jean
- " H.-A. Vaillancourt, curé, Ange-Gardien
- " F.-X. Belley, curé, Chicoutimi
- " J.-E. Lizotte, curé, Roberval
- " L. Picher, vicaire, St-Casimir
- " J.-E. Rouleau, curé, St-Ubalde
- " D. Garon, vicaire, Faubourg St-Jean
- " H. Lessard, vicaire, " "
- " G. Giroux, curé, St-Ambroise

### ÉTAT DE LA CAISSE GÉNÉRALE, DU 15 DÉCEMBRE 1894 AU 15 JANVIER 1895.

#### RECETTES

Balance au 15 décembre 1894.....		\$4,61
Succursale No. 1.....	\$ 20 99	
Bulletin.....	18 75	
Règlements.....	6 60	
Livrets.....	9 90	
Succursale No 12 a/c sur charte.....	10 00	
Divers.....	9 51	
Contributions aux malades.....	739 70	
do aux veufs.....	36 85	
do aux héritiers.....	73 60	
Certificats de sociétaires.....	78 75	

Total des recettes..... \$ 1,000 00

Total..... \$5,600 00

#### DÉBOURSÉS

Oct. Laberge, décès de son épouse S. 3.....	\$100 00
Eug. S. Gignac, décès de son épouse B. P.....	100 00
L. H. Laliberté, décès de son épouse B. P.....	100 00
V. P. Aubin, décès de son épouse S. 12.....	100 00
Allocations aux malades.....	684 00
Médecins visiteurs.....	88 00
Salaires.....	48 00
Voyage du président à Ste-Hyacinthe, convention des Sociétés de S. M.....	13 70
Impressions.....	16 75
Frais de voyage du Président à St-Hénédiac, Ste-Marguerite, etc.....	7 20
Divers.....	21 38

Total des déboursés..... \$ 1,700 00

Balance :—En caisse.....	\$ 112 00
Billets recevables.....	7 53
" Dépôt, Caisse d'Economie folio 26,594.....	3,386 96
" Dépôt, Banque du Peuple, St-Roch fol. 602c.....	894 47 45

E. & O. E.

F.-A. GAUTHIER,

Comptable.

Québec 15 janvier 1894.

Certifié correct

Québec, 29 janvier 1894.

JOS. OOTÉ,

Treasurer-Gen.

JOS. SAVARD,  
ALEX. PAQUET

Audit.